Informations de base

2002/2205(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Information et communication: stratégie pour l'Union européenne **Subject** 3.30 Information et communication, généralités 8.40.10 Relations interinstitutionnelles, subsidiarité, proportionnalité, comitologie	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
CULT Culture, jeunesse, éducation, médias et sports	BAYONA DE PEROGORDO Juan José (PPE-DE)	11/07/2002

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
AFET Affaires étrangères, droits de l'homme, sécurité commune, défense	TRAKATELLIS Antonios (PPE-DE)	11/09/2002
BUDG Budgets	GILL Neena (PSE)	12/09/2002
LIBE Libertés et droits des citoyens, justice, affaires intérieures		
FEMM Droits de la femme et égalité des chances	VALENCIANO Elena (PSE)	05/11/2002

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires générales	2474	2002-12-10

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Communication	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé

02/07/2002	Publication du document de base non-législatif	COM(2002)0350	Résumé
24/10/2002	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
10/12/2002	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		
17/02/2003	Vote en commission		Résumé
17/02/2003	Dépôt du rapport de la commission	A5-0053/2003	
08/04/2003	Débat en plénière		
10/04/2003	Décision du Parlement	T5-0187/2003	Résumé
10/04/2003	Fin de la procédure au Parlement		
12/03/2004	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2002/2205(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CULT/5/16834

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0053/2003	17/02/2003	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T5-0187/2003 JO C 064 12.03.2004, p. 0393-0591 E	10/04/2003	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2002)0350	02/07/2002	Résumé
Document de base non législatif	COM(2004)0196	20/04/2004	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
		CDR0124/2002		

CofR	Comité des régions: avis	JO C 073 26.03.2003, p. 0046-0052	20/11/2002	
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES0072/2003 JO C 085 08.04.2003, p. 0129-0132	22/01/2003	

Information et communication: stratégie pour l'Union européenne

2002/2205(INI) - 02/07/2002 - Document de base non législatif

OBJECTIF : adopter une nouvelle stratégie en matière d'information et de communication pour l'Union européenne. CONTENU : à la suite d'une demande du Conseil européen et du Parlement européen, la Commission propose une nouvelle stratégie en matière d'information et de communication pour l'Union européenne. Dans sa communication, la Commission souligne l'importance d'une coopération plus étroite avec le Conseil et le Parlement européen et d'un partenariat réel avec les États membres, en vue de mieux informer les citoyens sur les questions européennes et de permettre leur participation aux débats européens. La Commission propose une double approche, articulée autour des axes suivants : - une capacité pour l'Union européenne d'élaborer et de diffuser des messages adaptés et ciblés sur ses différents thèmes d'information prioritaire. À cette fin, il convient d'améliorer la coordination entre les institutions et les États membres aux niveaux national, régional et local, pour que l'apport d'informations et la formulation et la diffusion des messages soient plus cohérents et orientés vers l'utilisateur final, qui est le grand public européen; - la mise en place d'un partenariat volontaire avec les États membres, en vue de créer une véritable synergie entre leurs structures, leur savoir-faire et les activités de l'Union européenne. La Commission reconnaît et souligne la nécessité d'une coopération plus poussée avec ses partenaires dans tous les domaines de l'information et de la communication. À cet égard, elle les invite en particulier à se pencher sur quatre dossiers-clés: l'élargissement, la justice et les affaires intérieures, l'avenir de l'Europe et le rôle de l'Union dans le monde. La stratégie proposée, professionnelle et volontariste, se base à la fois sur les évaluations internes (synthèse des tables rondes organisées par les Représentations et réponses au questionnaire des différents réseaux) et sur des études externes préalables tant sur la stratégie elle-même que sur l'état des opinions publiques européennes ("focus groups"). L'information devra être ciblée et adaptée aux réalités locales, de façon à ce que l'Europe devienne une réalité tangible pour chacun. Cette nouvelle stratégie, qui sera mise en oeuvre au travers des décisions du Groupe interinstitutionnel de l'Information (GII), implique pour chaque institution un changement de culture et des adaptations importantes, notamment en terme de coordination, en vue d'améliorer l'information au plus près des citoyens européens. Les nouvelles technologies pourront utilement contribuer à cet objectif.

Information et communication: stratégie pour l'Union européenne

2002/2205(INI) - 20/04/2004

La Communication présentée par la Commission préconise de mettre à profit les années à venir pour consolider l'acquis que représente la stratégie d'information et de communication de l'UE depuis juillet 2002. La Commission souligne que la stratégie d'information et de communication de l'Union européenne à destination du grand public devra s'adapter à de nouveaux défis, liés, notamment, à sa première année d'application dans une Europe élargie. En effet, l'élargissement de l'Union ne fait que renforcer la pertinence des concepts de partenariat et de déconcentration qui sous-tendent cette stratégie.

La Commission estime que l'objectif principal consiste à améliorer la perception de l'Union européenne, de ses institutions et de leur légitimité, en approfondissant la connaissance et la compréhension de ses missions, de sa structure et de ses réalisations, ainsi qu'en établissant un dialogue avec les citoyens. Elle préconise à cet effet de mobiliser la curiosité des citoyens par un message ancré dans des valeurs communes, mais dont le contenu soit suffisamment concret pour que les citoyens puissent l'appréhender. À ces fins, elle propose, en raison des différentes échéances de l'année 2004, d'actualiser les stratégies qui sous-tendent les différents thèmes d'information prioritaires précédemment identifiés dans le cadre du programme d'information Prince ("élargissement", "avenir de l'Union", "espace de liberté, de sécurité et de justice", "euro", "rôle de l'Europe dans le monde") et juge indispensable de réfléchir à la pertinence éventuelle d'autres thèmes qui puissent, dans un souci de cohérence, mieux correspondre à ses propres priorités politiques. En outre, elle estime que l'élargissement de l'Union devra s'accompagner d'un renforcement de la coopération interinstitutionnelle, fondée sur une reprogrammation et sur une redéfinition mieux hiérarchisée des différents thèmes d'information prioritaires pour les années 2005 et suivantes. Cette programmation deviendrait pluriannuelle (2005-2009) et serait assortie d'un suivi annuel ainsi que d'une évaluation à mi-parcours, fondés sur des indicateurs d'impact à définir, afin de mieux correspondre à la durée de la législature et au mandat de la Commission. La Commission aborde ensuite la question de la mise en synergie des moyens d'action, en détaillant les éventuelles adaptations, rationalisations et extensions des différents instruments de la stratégie (partenariats proposés aux États membres ainsi qu'à leurs collectivités locales et régionales; relais et réseaux; divers outils audiovisuels, multimédias et de sondage), ainsi que la mise à disposition des ressources financières adéquates, aussi bien au niveau central que dans les futures vingt-cinq représentations.

INCIDENCE FINANCIÈRE :

Enveloppe globale de l'action (intervention financière et assistance technique) : 193,239 mios EUR en CE (65,169 mios EUR en 2004 ; 63,835 mios EUR en 2005 ; 64,235 mios EUR en 2006).

Période d'application : 2004-2006.

Estimation globale pluriannuelle des dépenses 2004-2006 (en crédits d'engagement et par ligne budgétaire):

- Intervention financière : 179,205 mios EUR ventilés comme suit :

160202 Information du citoyen par les médias : 28,165 mios EUR ;

160203 Communication directe par les médias : 8,300 mios EUR ;

160301 Analyse de l'opinion publique et actions de proximité : 22,800 mios EUR :

160302 Actions de communication : 27,190 mios EUR ;

160402 Outils d'information au citoyen : 24,250 mios EUR ;

160403 Outils de communication : 15,900 mios EUR ;

160501 Relais d'information : 52,600 mios EUR.

- Assistance technique : 14,034 mios EUR ventilés comme suit :

16010401 Actions générales d'information sur l'UE : 0,540 mios EUR ;

16010402 Relais d'information : 0,942 mios EUR ;

16010403 Programme PRINCE : 8,352 mios EUR ;

16010404 Actions de communication : 4,200 mios EUR

- Incidence sur les ressources humaines : 3,900 mios EUR (1,300 mios EUR/an).

COUT TOTAL 2004-2006 : 197,139 mios EUR.

Information et communication: stratégie pour l'Union européenne

2002/2205(INI) - 10/04/2003 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté le rapport de M.Juan José de BAYONA de PEROGORDO (PPE, E) tel qu'il a été établi par la commission au fond (se reporter au résumé précédent).